



Pour diffusion immédiate : 17/10/2022

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

LA GOUVERNEURE HOCHUL SIGNE UNE LOI RENFORÇANT LE RÉSEAU DE SOUTIEN AUX PERSONNES ÂGÉES LGBTQ DE NEW YORK

La Loi (S.78-A/A.7855) clarifie l'expression "besoin social le plus important" de la loi fédérale américaine pour la protection des personnes âgées (Federal Older Americans Act) afin de renforcer les programmes de services des États pour les personnes âgées LGBTQ qui manquent de sources traditionnelles de soutien et de soins

La gouverneure Kathy Hochul a signé aujourd'hui une loi (S.78-A/A.7855) qui modifie le programme géré par le Bureau des personnes âgées de l'État de New York (New York State's Office for the Aging) pour soutenir les New-Yorkais les plus âgés. Cette loi précise que la Loi américaine sur la protection des personnes âgées de 1965, qui oriente le financement et les services en fonction du "plus grand besoin social", inclut la prise en compte des obstacles ou de l'isolement résultant du statut racial et ethnique, de l'orientation sexuelle, de l'identité ou de l'expression de genre, ou du statut VIH. Ces facteurs sont des facteurs non économiques qui peuvent avoir un impact sur la capacité d'une personne âgée à effectuer des tâches quotidiennes normales, et ce projet de loi veillera à ce que ces facteurs soient utilisés pour orienter les services afin de renforcer la capacité de chaque individu à vivre de manière autonome.

La gouverneure Hochul a déclaré : « En tant que gouverneure, l'une de mes principales priorités est de veiller à ce que tous les New-Yorkais reçoivent les soins et l'aide dont ils ont besoin, quelle que soit leur identité. Il existe une inégalité flagrante en matière de soins physiques et mentaux pour les personnes âgées de la communauté LGBTQ, et cette législation est une étape importante pour remédier à ces inégalités tout en contribuant à assurer que les personnes âgées LGBTQ de New York reçoivent le même respect et le même soutien que toute autre personne dans l'État ».

À l'heure actuelle, la loi fédérale exige que les plans des États qui gèrent les programmes et services de la Loi sur les Américains âgés (Older Americans Act, OAA) ciblent les populations des zones rurales, présentant plusieurs handicaps, ayant une maîtrise limitée de l'anglais, souffrant de la maladie d'Alzheimer et de troubles connexes, risquant d'être placées en institution, ayant les plus grands besoins économiques et les plus grands besoins sociaux.

Selon SAGE (Services & Plaidoyer pour les personnes âgées gaies, lesbiennes, bisexuelles et transgenres), les personnes âgées LGBTQ manquent souvent de soutien et de soins traditionnels, ont généralement une moins bonne santé physique et mentale, présentent un taux de pauvreté plus élevé que leurs homologues non LGBTQ, et souffrent d'un isolement culturel et social important en raison de décennies de discrimination réelle et perçue.

L'OAA fédérale de 1965 n'inclut pas explicitement les personnes âgées LGBTQ dans ses directives. Grâce aux orientations de la loi, les États peuvent inclure les personnes âgées LGBTQ dans leurs plans d'État pour l'administration des programmes et services de l'OAA, et cette législation codifiera leur inclusion, ainsi que l'inclusion des personnes âgées vivant avec le VIH en tant que populations ayant un "plus grand besoin social" dans la loi sur les personnes âgées de l'État de New York. New York se joindra à d'autres États qui reconnaissent déjà les besoins sociaux spécifiques de cette population, comme la Californie et l'Illinois, et veillera à ce que l'État de New York fournisse aux personnes âgées LGBTQ les services et les aides dont elles ont besoin à mesure qu'elles vieillissent.

Le Sénateur d'Etat Brad Hoylman a déclaré : « La loi fédérale Older Americans Act est l'un des plus importants instruments pour fournir à nos aînés ayant "le plus grand besoin social" les ressources nécessaires afin de vivre dignement, et nous devons nous assurer que New York applique cette loi de manière holistique. Notre projet de loi (S.78A) avec le membre de l'Assemblée Bronson garantit que les facteurs non économiques - tels que le handicap physique ou mental, les barrières linguistiques et l'isolement culturel ou social causé par le statut racial et ethnique, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, ou les scats du VIH - soient pris en compte par l'État. Je remercie le leader de la majorité au Sénat, Stewart-Cousins, d'avoir fait voter ce projet de loi, ainsi que la gouverneure Hochul qui a signé notre projet de loi aujourd'hui ».

Harry B. Bronson, membre de l'Assemblée, a déclaré : « Je tiens à remercier mon collègue, le Sénateur Hoylman, et la gouverneure Hochul pour avoir permis à cette importante législation de devenir loi. L'Older American's Act concerne tout le monde : les personnes âgées, les personnes qui les soutiennent, et tous ceux qui espèrent vieillir un jour. Elle soutient également la promesse faite de préserver le droit de vivre de manière indépendante, avec dignité, en prenant des décisions quotidiennes en fonction de nos préférences et objectifs individuels tout au long de notre vie. Cette promesse est plus importante que jamais, et cette loi permettra de tenir cette promesse envers de nombreux autres New-Yorkais ».

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418